

Union Syndicale **Solidaires 21**

Dijon, le mardi 22 mars,

L'intimidation comme nouveau schéma du maintien de l'ordre en Côte d'Or ?

Ce mardi 21 mars à 13h50, notre organisation syndicale a reçu un mail « A l'attention de Monsieur Théo Contis, secrétaire départemental de l'union locale Solidaire 21 » de la part du chef du bureau « défense et sécurité » de la Préfecture. A notre grand étonnement, à 18h28 paraissait dans le journal « Le Bien Public » un article intitulé « *Manifestations : quand le préfet recadre un responsable syndical* ». Cette fuite – volontaire ? - à la presse, dans un délai si court, apparaît comme relativement indécate pour apaiser les tensions générées par l'entêtement gouvernemental et son passage en force sur la contre-réforme des retraites.

Nous nous questionnons tout d'abord quant à la légitimité d'une telle démarche. Est-il bien raisonnable d'interpeller officiellement un militant syndical quant à ses propos tenus dans la presse, qui plus est en les tronquant allègrement ? Qu'en est-il de la liberté d'expression, de la liberté syndicale ? Est-ce bien le rôle du préfet de « recadrer » les syndiqué.e.s de France et de Navarre ?

Néanmoins, cette fuite va permettre à notre organisation syndicale de replacer certains éléments. Tout d'abord, Théo Contis n'est pas le secrétaire départemental de SOLIDAIRES 21 mais l'un des co-secrétaires, car notre organisation repose sur une organisation horizontale et collégiale. **Aussi, lorsqu'un.e des représentant.e.s de SOLIDAIRES 21 porte un discours publiquement ou dans la presse, cette parole est issue d'un mandat collectif donné par l'ensemble des organisations syndicales et leurs militant.e.s qui composent SOLIDAIRES 21.**

Pour revenir sur le « courrier » ou plutôt sur la lettre publique du Préfet à l'un de nos co-secrétaires, **notre organisation maintient et réaffirme les propos tenus dans la presse ces dernières semaines.**

De plus, notre organisation syndicale se félicite des trois dernières manifestations (jeudi 16, samedi 18 et lundi 20 mars) qui ont permis de démontrer la très forte opposition à la réforme des retraites. Le choix de ne pas « déclarer » - ou plutôt de ne pas demander l'autorisation à la préfecture de pouvoir manifester librement - s'inscrit dans la volonté de mettre en exergue le profond mépris des député.e.s issu.e.s de la minorité gouvernementale, volonté partagée publiquement par de nombreuses organisations de la démocratie sociale, exaspérées par leurs discours confits de grands principes sitôt piétinés. En effet, les 4 député.e.s ont refusé de recevoir l'intersyndicale départementale et l'un d'entre eux s'est même permis d'accuser de « menteurs » les responsables syndicaux. **Leur parole est discréditée et ne produit plus que sourires amers et colère.**

N'oublions pas également de souligner que notre organisation syndicale n'a pas été seule à appeler à ces manifestations, ce qui ne change rien à cette histoire.

Par ailleurs, en ce qui concerne les manifestations déclarées contrairement à ce qu'affirme le préfet dans le courrier, elles n'ont pas été sécurisées, en tout cas pas convenablement. En effet, lors de chaque manifestation, plusieurs véhicules se sont engagés sur la route du cortège et ce sont des militant.e.s syndicaux qui ont dû faire la circulation. Notons que malgré la volonté de sécurisation affichée par la préfecture, trois camions syndicaux se sont fait gazer sans sommation par les forces répressives lors des cortèges déclarés. **Enfin, l'usage quasi-systématique de gaz lacrymogène à la fin de chaque manifestation place Wilson devient questionnant : lorsqu'une charge de 50 policier.e.s gazant commerces et voitures vient répondre aux gesticulations d'un.e énergumène, sommes-nous encore dans un usage proportionné la force ?**

Surtout les propos que nous portons depuis plusieurs semaines sont aujourd'hui corroborés par les prises de paroles du président de la Ligue des Droits de l'Homme qui considère que nous sommes « *dans une situation alarmante pour la démocratie* » ou bien encore de la Défenseure des Droits est « *inquiète des témoignages dont elle est destinataire* » quant à d'éventuelles violences policières ou à des interpellations préventives.

Plutôt qu'une communication par presse interposée, **notre organisation syndicale demande une audience au Préfet le jeudi 30 mars à 18h.**

Aussi, **nous organiserons un rassemblement pour défendre les liberté d'expression et syndicale devant la préfecture le jeudi 30 mars à 18h.**

Face à la répression et aux violences policières, soyons solidaires !